BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 22 janvier 2013 portant subdélégation de signature du secrétaire général de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire

NOR: JUSK1340002A

Le secrétaire général de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

- VU le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,
- VU le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, et notamment son article 10,
- VU le décret en date du 7 janvier 2013, portant nomination de M. Philippe POTTIER, directeur de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire,
- VU l'arrêté en date du 27 juillet 2012 nommant M. Jean Noël DECOTTIGNIES, secrétaire général de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire à compter 17 septembre 2012,
- VU la délégation de signature du Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire en date du 21 janvier 2013 à M. Jean Noël DECOTTIGNIES, secrétaire général,
- VU l'arrêté de nomination en date du 29 juin 2010 de Mme Juliette LEPERS, attachée d'administration, responsable du département administration finances de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 06 juillet 2010,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à :

Mme Juliette LEPERS, chef du département administration et finances de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

Pour signer, de façon permanente, l'ensemble des actes et documents suivants liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- Les états liquidatifs divers (notamment états des sommes dues, demandes de reversement),
- Les pièces budgétaires en dépenses comme en recettes
- Les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisations d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers, convocations,
- Les certificats administratifs et attestations diverses

Article 2

En cas d'empêchement M Jean Noël DECOTTIGNIES, secrétaire général, autorise Mme Juliette LEPERS, attachée d'administration, responsable du département administration finances, à signer les contrats, marchés à procédure adaptée ou marchés formalisés, ainsi que les pièces s'y rapportant, les devis, les engagements de dépense et bons de commande dans la limite de 50 000 €.

Fait le 22 janvier 2013.

Le secrétaire général,

Jean Noël DECOTTIGNIES